



Est ce que mes frères et soeurs peuvent enlever du bien materiel

Par Babou1318

bonjour est ce que mes freres et soeurs peuvent enlever du biens materiels de valeur (tracteur tondeuse , etc) de chez mon père decédé sans mon accord et ma presence pour soit disant mettre en securité chez eux ? ils ont également enlevé des fusils de chez lui j ai pris ca sur le lit de mort de mon père par mon beau frere?
Sont ils dans leur droit?
merci d avance

Par Isadore

Bonjour,

Ils ont le droit de déplacer les biens en question et même s'en servir puisqu'ils en sont propriétaires indivisaires. En ce qui concerne les armes, il est en effet prudent de ne pas les laisser traîner.

Mais ils ne peuvent les vendre ou se les approprier sans permission.

Si vous craignez d'être lésé, demandez un inventaire ou faites appel à un avocat pour poser des scellés.

Par Babou1318

merci de votre retour ils se sont arrangés que je ne sois pas présent . je n ai pas la vision de ce qu ils ont pris à par des photos et un tableau. depuis ce temps là on se parle juste par mail. j avais stipulé par mail à mon frere ainé que j acceptais qu il soit porte fort à la condition que je sois present pour tous mouvements mobiliers et materiels ainsi que l estimation de la maison. bien cordialement

Par Isadore

j avais stipulé par mail à mon frere ainé que j acceptais qu il soit porte fort à la condition que je sois present pour tous mouvements mobiliers et materiels ainsi que l estimation de la maison
Ben du coup cela retire l'intérêt de se porter fort, puisque cela consiste à déléguer le pouvoir de faire les démarches à l'un des héritiers. Si vous voulez assister à tout, il ne faut pas que votre frère se porte fort.